

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les femmes dans un monde du travail en évolution mais toujours inégalitaire



Mars 2017

Les femmes dans un monde du travail en évolution mais toujours inégalitaire

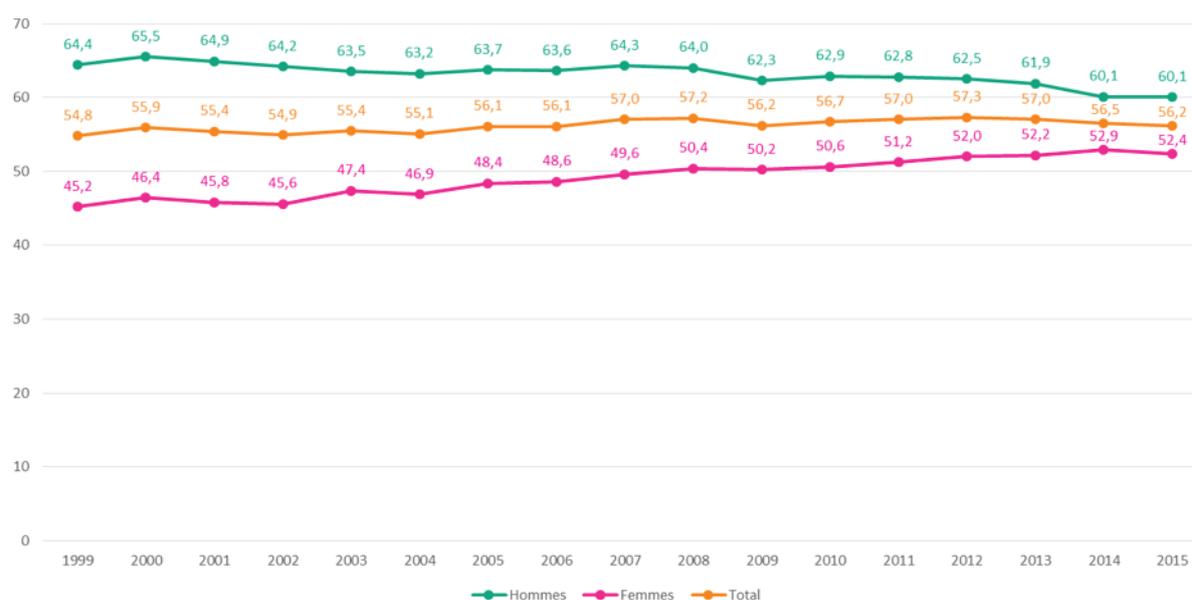
Ce 8 mars, la journée internationale des droits des femmes met en avant la place des femmes dans le monde du travail. La question de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes est au cœur des engagements pris par les dirigeants mondiaux dans le cadre des objectifs de développement durable. Pour atteindre ces objectifs, il est important d'analyser, sous différents angles, quelle est la place des femmes dans le monde du travail. C'est l'exercice auquel l'IWEPS s'est prêté pour la Wallonie, en utilisant différentes sources de données qui, par leur complémentarité, offrent un spectre d'analyse plus large sur l'évolution de la situation des femmes dans le monde du travail.

Le renouvellement de la force de travail par les femmes

Les données relatives à l'emploi montrent que ce sont essentiellement les femmes qui ont contribué, ces vingt dernières années, au renouvellement de la force de travail par leur présence de plus en plus accrue sur le marché de l'emploi.

Entre 1999 et 2015, le taux d'emploi des femmes est passé de 45,2% à 52,4%, soit une augmentation de 7,2 points de %. Et durant cette même période, le taux d'emploi des hommes est passé de 64,4% à 60,1%, soit une baisse de 4,3 points de %.

Evolution du taux d'emploi BIT des personnes de 15 à 64 ans, selon le sexe, Wallonie, 1999-2015



Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique. Enquête sur les Forces de Travail – Calculs : IWEPS.

Rappelons également que les femmes sont aujourd'hui, en moyenne, plus éduquées que les hommes. Elles sont plus nombreuses, en particulier dans la jeune génération (30-34 ans), à avoir un diplôme de l'enseignement supérieur.

En Wallonie, 45% des femmes sont en possession d'un diplôme de l'enseignement supérieur contre 33% pour les hommes (39% au total).

Quant au décrochage scolaire, l'Enquête sur les Forces de Travail montre que c'est chez les garçons que le problème de l'abandon des études avant l'obtention d'un certificat de fin d'enseignement secondaire se pose avec le plus d'acuité.

Dans ce cadre favorable aux femmes et malgré l'augmentation de la présence des femmes en emploi, on observe toujours des inégalités importantes entre les sexes, en particulier chez les personnes faiblement diplômées. En effet, les femmes faiblement diplômées ont moins souvent accès à l'emploi que les hommes faiblement diplômés : seul un peu plus d'1 femme sur 10 sans diplôme possède un emploi contre plus de 3 hommes sur 10 dans la même catégorie. Cette différence importante s'explique en partie par la ségrégation horizontale du travail qui réduit considérablement, pour les femmes, l'accès à l'emploi dans certains secteurs d'activité principalement masculins.

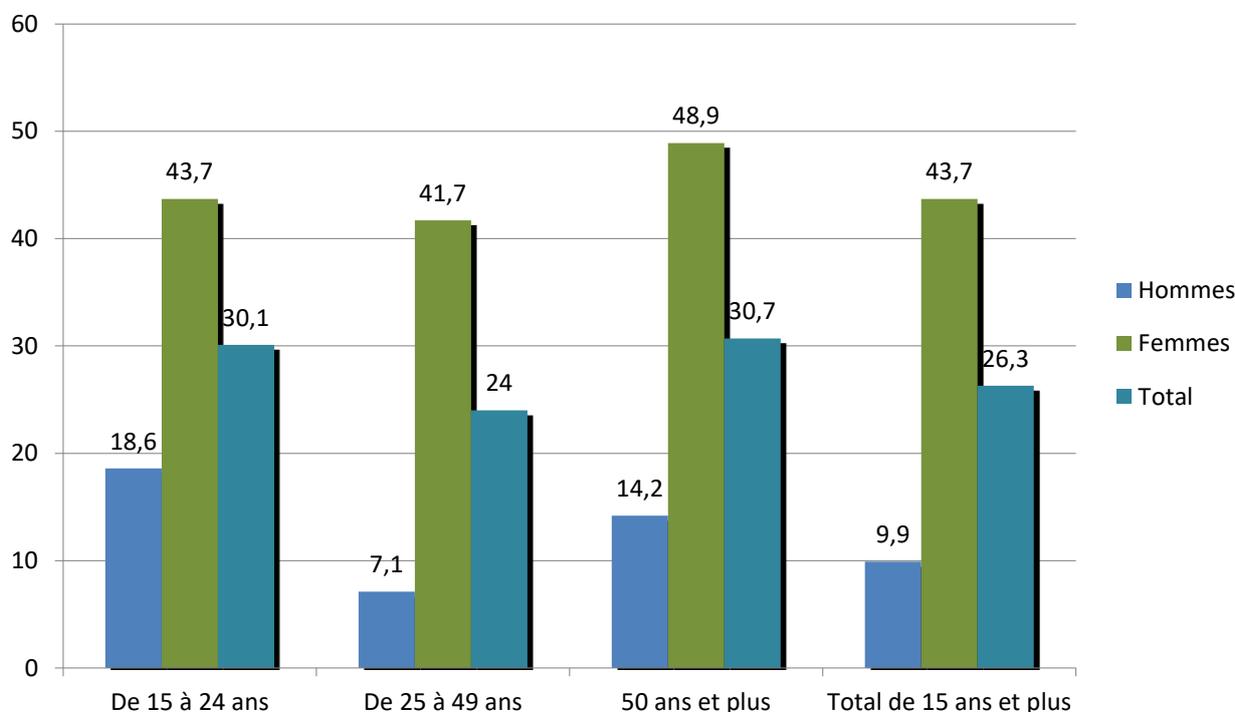
On constate donc qu'à niveau de formation égal, la présence en emploi est plus faible pour les femmes faiblement diplômées que pour les hommes.

Le travail à temps partiel : une solution piège pour favoriser l'insertion des femmes sur le marché du travail

Si les femmes sont de plus en plus présentes dans l'emploi, l'analyse des caractéristiques de l'emploi féminin reflète la présence d'une forme de segmentation sexuée de l'emploi. Le travail à temps partiel, qui représente 26,2% de l'emploi salarié en Wallonie en 2015, est principalement féminin : plus de 80% des personnes travaillant à temps partiel sont des femmes !

En Wallonie, 43,7% des femmes salariées travaillent à temps partiel pour 9,9% des hommes, soit un rapport de plus de quatre femmes pour un homme.

Part de l'emploi salarié à temps partiel, hormis ALE et travail occasionnel, dans l'emploi salarié total selon le sexe et la catégorie d'âge, en Wallonie, en 2015, en %



Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique. Enquête sur les Forces de travail – Calculs : IWEPS.

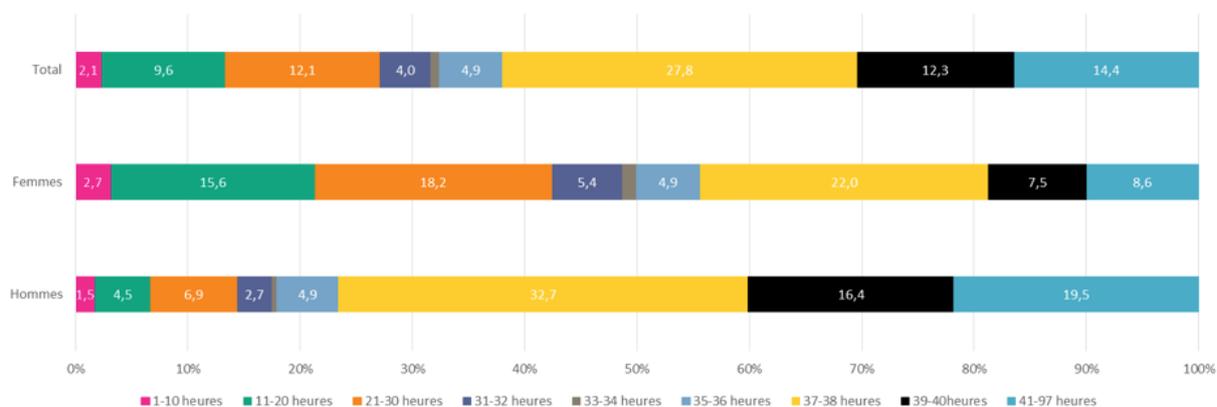
Cette présence accrue des femmes dans le temps partiel est moins à attribuer à une envie « spécifiquement féminine » qu'à un ensemble de contraintes qui pèsent sur les femmes et qui résultent à la fois de la ségrégation horizontale du marché du travail, où les secteurs essentiellement féminins proposent plus souvent des contrats à temps partiel, et aussi d'une répartition toujours inégale des tâches familiales et domestiques dans la sphère privée.

Le travail à temps partiel, souvent présenté comme la panacée pour les femmes, cache des réalités très contrastées qui, dans de nombreux cas, conduisent à des situations de précarité.

L'analyse de la répartition de l'horaire de travail effectif pour l'ensemble des personnes en emploi montre que :

- 15,6% des femmes en emploi (salariées et non salariées) travaillent entre 11 et 20 heures par semaine, contre à peine 4,5% des hommes. Par ailleurs, la part des femmes parmi les personnes qui travaillent moins de 20 heures est de 73% !
- On retrouve également un second groupe de femmes (18,2%) qui travaillent entre 21 et 30 heures.
- Les hommes, eux, travaillent principalement à temps plein. Près d'un homme sur trois (32,7%) possède un horaire de travail de 37- 38 heures semaine.

Répartition de l'horaire de travail effectif (activités NACE) selon le sexe, en Wallonie, en 2015, population de 15 ans et plus, en %



Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique. Enquête sur les Forces de travail – Calculs : IWEPS.

Les conséquences du temps partiel augmentent le risque de chômage, le risque d'avoir une faible pension, mais aussi le risque, pour ces femmes qui possèdent peu d'heures de travail, de vivre en situation de pauvreté en raison de la faible qualité des emplois proposés.

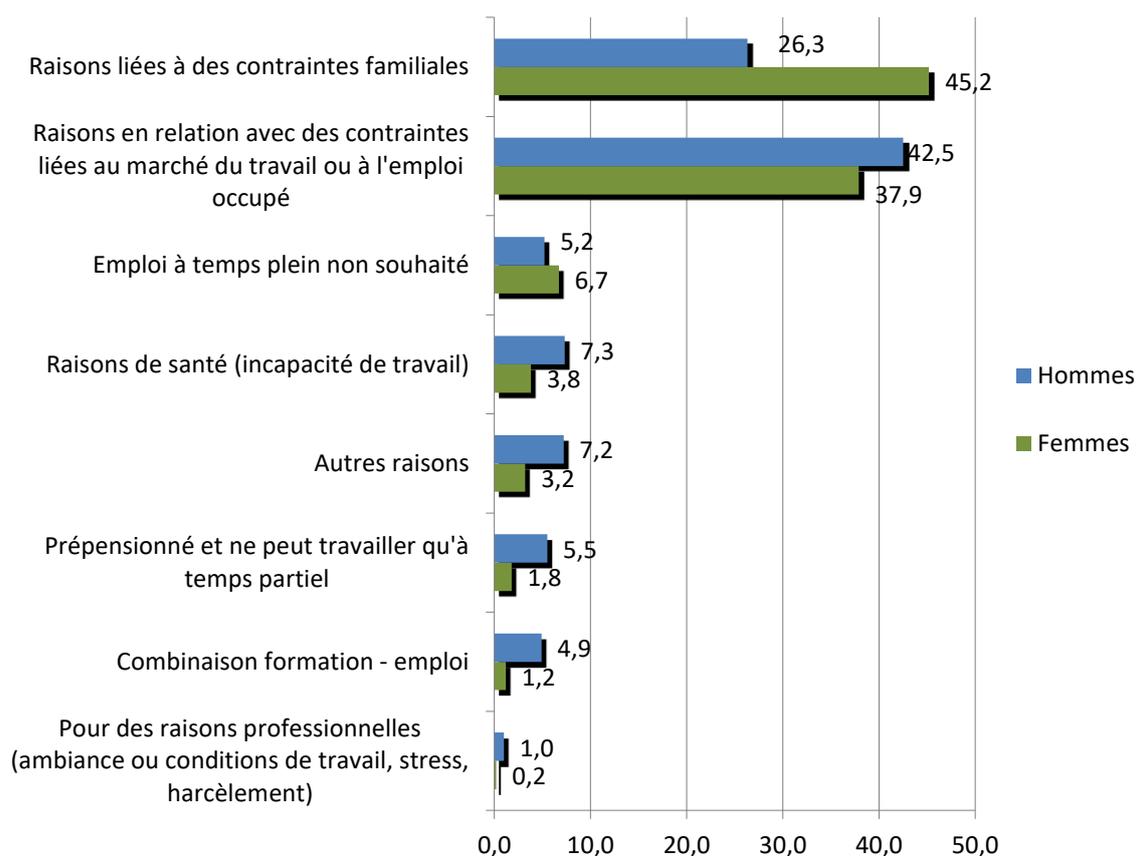
Le travail à temps partiel se concentre, par ailleurs, dans quelques secteurs d'activité qui rassemblent des emplois à faible qualification, dont les horaires de travail sont souvent flexibles et/ou atypiques. Ces conditions de travail rendent l'articulation entre vie privée et vie professionnelle de plus en plus difficile.

On peut donc affirmer que certaines formes d'emploi à temps partiel relèguent les femmes dans des emplois précaires, les maintenant dans une forme de sous-emploi qui, en réalité, est plus proche du chômage que d'un emploi durable et de qualité qui leur garantirait les mêmes droits que les hommes, en terme de pension, de revenus,...

Pourquoi le temps partiel ? Contraintes familiales, professionnelles et stéréotypes persistants.

La première raison invoquée par les femmes qui travaillent à temps partiel est liée à des contraintes familiales (45,2%). Cette situation ne concerne que 26,3% des hommes.

Répartition des motivations des femmes et des hommes salariés travaillant à temps partiel en Wallonie, en 2015, en %



Source : SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique. Enquête sur les Forces de Travail – Calculs : IWEPS.

Alors pourquoi les femmes choisissent-elles de travailler à temps partiel en raison de contraintes familiales alors que les hommes semblent, pour la grande majorité, échapper au conflit lié à cette nécessaire articulation entre vie privée et professionnelle ?

Le temps partiel apparaît, comme le montre le graphique ci-dessus, comme un choix personnel seulement pour 6,7% des femmes interrogées qui déclarent ne pas vouloir travailler à temps plein.

Ces chiffres sont d'autant plus interpellants lorsque l'on constate que la question du temps partiel féminin est rarement envisagée, dans les discours politiques, sous l'angle d'une pénurie de l'offre d'emploi à temps plein.

Cette réalité est pourtant loin d'être anecdotique puisqu'elles sont, en Wallonie, **plus de 50 000 femmes à déclarer « travailler à temps partiel parce qu'elles n'ont pas trouvé d'emploi à temps plein »**. Par ailleurs, si l'on examine la part des femmes par rapport à chacun des motifs invoqués, on remarquera que **les femmes constituent 83% des personnes qui déclarent travailler à temps partiel parce que l'emploi n'est offert qu'à temps partiel.**

On le voit, ce qui est souvent présenté par d'aucuns comme LA solution pour une meilleure articulation entre vie privée et professionnelle reflète, en réalité, la persistance d'inégalité dans la répartition des tâches familiales et domestiques au sein du couple, mais aussi **la persistance de représentations stéréotypées de genre dans notre société.**

Des représentations collectives stéréotypées : famille heureuse ou emploi à temps plein pour les femmes ... Il faut choisir !

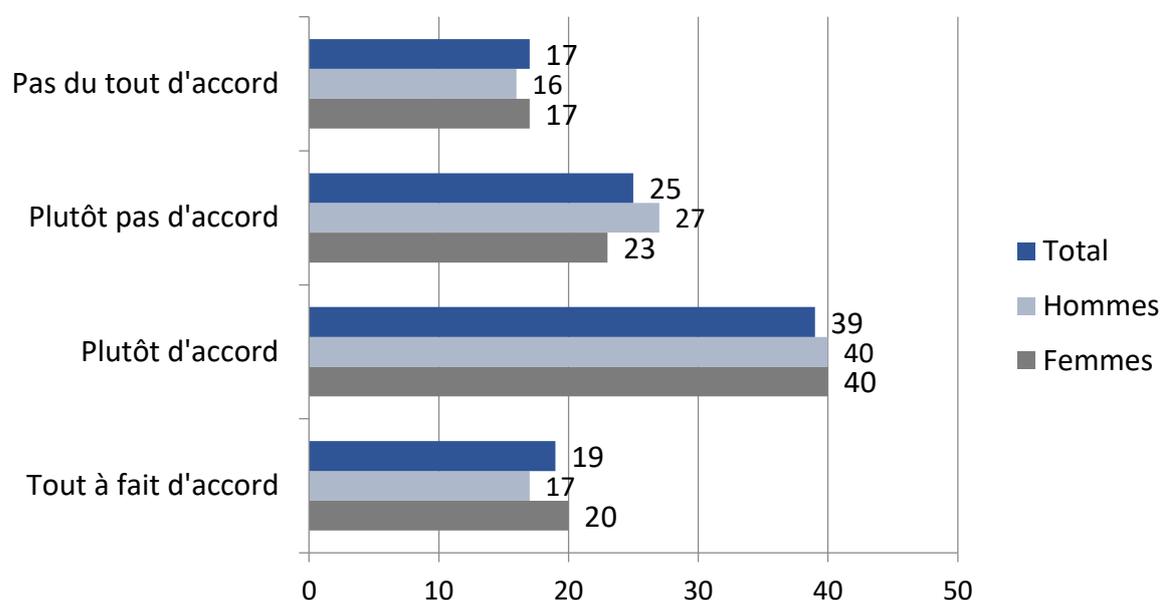
L'émancipation des femmes et l'autonomisation de celles-ci font partie des objectifs prioritaires pour favoriser l'égalité entre les sexes dans le monde du travail. Ces objectifs se heurtent cependant à une autre réalité, en lien avec la sphère familiale.

Le *Baromètre social de la Wallonie*¹ (ou BSW) a questionné les citoyens sur une série de représentations en ce qui concerne les rôles attribués aux femmes et aux hommes dans notre société.

Concernant le travail à temps plein, **une majorité de citoyens considèrent que ce type de contrat n'est pas idéal pour la femme**. En Wallonie, en 2016, **presque trois personnes sur cinq (58%) adhèrent à l'idée que lorsque la femme travaille à temps plein, la vie de famille en souffre.**

¹ <http://www.iweps.be/projet/barometre-social-de-la-wallonie/>

Répartition selon le degré d'accord avec l'affirmation suivante « En général, lorsque la femme travaille à temps plein, la vie de famille en souffre », Wallonie, 2016.



Source : IWEPS, Enquête BSW 2016 – Calculs : IWEPS

Plus interpellant encore : **les femmes sont plus nombreuses que les hommes à estimer que si elles travaillent à temps plein, la famille risque d'en souffrir. 60% des femmes partagent cette idée contre 57% des hommes.**

Ce pourcentage élevé observé chez les femmes peut être expliqué par le processus d'intériorisation des stéréotypes. Dans ces conditions, on peut alors supposer que le travail à temps partiel devient presque « obligatoire » pour certaines femmes, leur évitant une certaine culpabilité à s'investir dans un emploi à temps plein qui serait exercé... au « détriment » de leur famille.

Ce stéréotype est beaucoup plus répandu parmi les personnes âgées, notamment parmi les 65 ans et plus, qui sont 72% à partager cette idée contre 47% parmi les plus jeunes (18-24 ans). On peut penser ici que nous sommes en présence d'un effet de génération.

Le poids des stéréotypes semble également plus présent parmi les personnes mariées que parmi les célibataires : 61% des personnes mariées partagent cette idée et 60% des divorcés également contre 48% des célibataires.

Les résultats du BSW montrent que **les stéréotypes liés au genre pèsent plus dans les familles avec enfants (différence statistiquement significative) : 61% des répondants qui ont des enfants partagent cette représentation stéréotypée contre 52% des personnes sans enfant.**

Le partage des tâches ménagères et familiales entre les sexes : rien ne bouge... ou presque.

Cette persistance de l'attribution sexuée des rôles est également confirmée par les résultats de la dernière enquête « Genre et emploi du temps » de l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes (2016).

La répartition sexuée des rôles attribués aux femmes et aux hommes se manifeste dans l'emploi du temps des femmes et des hommes : à la maison pour les premières, entre couches-culottes et tâches ménagères, et au travail pour les seconds...

En l'espace de dix ans, les quelques changements observés dans l'emploi du temps des hommes et des femmes ne vont pas dans le sens d'un emploi du temps plus égalitaire, comme le montre le tableau suivant.

Evolution du temps consacré un jour de semaine moyen (24h) à une série d'activités, chez des femmes et des hommes belges âgés de 18 ans ou plus, 1999 et 2013.

Activités	1999	2013	1999	2013
Travail rémunéré	02:16	02:16	03:55	03:39
Tâches ménagères	03:42	03:17	02:03	01:57
Soins et éducation des enfants	00:25	00:30	00:10	00:15
Soins personnels, manger & boire	02:20	02:31	02:14	02:16
Sommeil et repos	08:51	08:55	08:28	08:35
Formation	00:24	00:26	00:27	00:28
Participation sociale	01:25	01:18	01:22	01:13
Loisirs	03:17	03:24	03:46	04:08
Déplacements	01:15	01:14	01:32	01:21
Autres	00:01	00:02	00:00	00:04
Total	24 h	24 h	24 h	24 h

Source : Enquête Genre et emploi du temps – Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, 2016.

L'enquête montre que la diminution du temps consacré par les femmes aux tâches ménagères est moins le résultat d'une augmentation du temps que les hommes y consacrent (une diminution du temps consacré par les hommes aux tâches ménagères est même observée par rapport à 1999) que la conséquence d'un changement de l'emploi du temps des femmes, avec plus de temps consacré aux soins personnels et à l'éducation des enfants qu'à l'emploi rémunéré.

Par ailleurs, **ces résultats reflètent**, selon les auteurs de l'enquête, **les limites de l'évolution de l'emploi du temps des femmes et des hommes vers plus d'égalité. Certains chercheurs n'hésitent pas à parler d'échec de la « révolution ménagère » puisque les hommes et les femmes ne se rapprochent pas en ce qui concerne la répartition du travail familial** : 3h47 par jour sont consacrées par les femmes aux tâches familiales et ménagères contre 2h12 par jour pour les hommes.

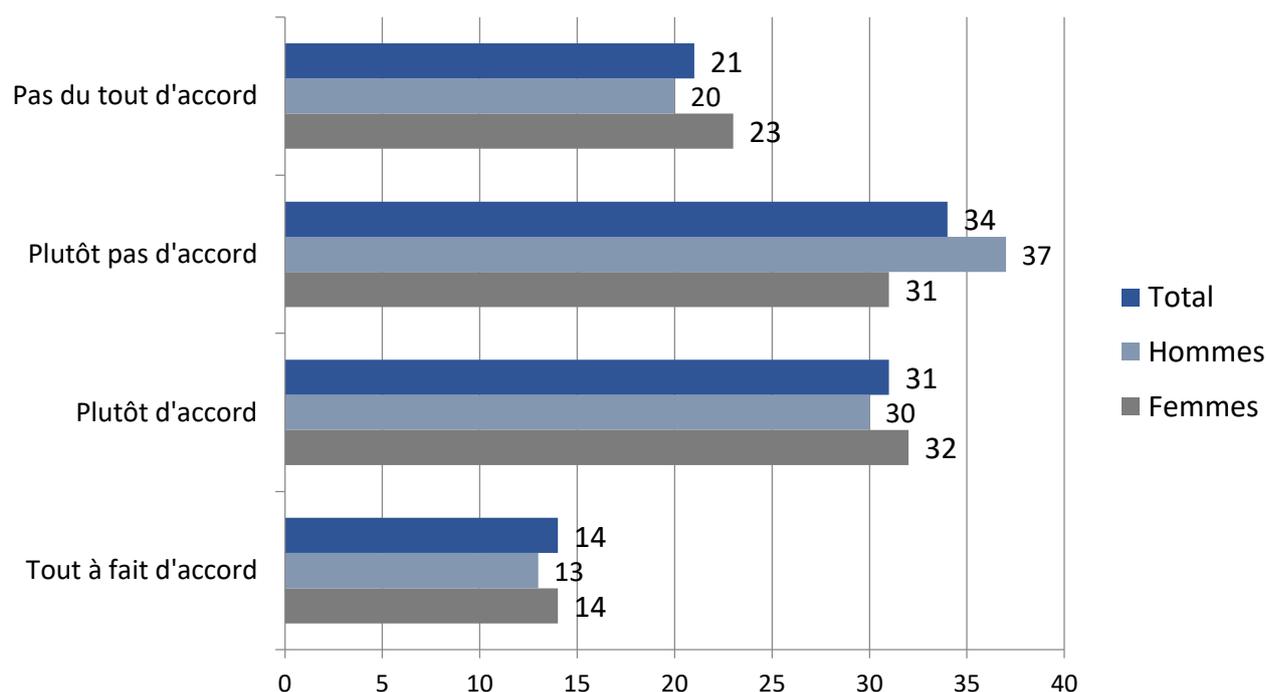
Les mentalités, un obstacle majeur à l'évolution de l'égalité entre les femmes et les hommes

Ce qui fait obstacle à l'évolution vers plus d'égalité entre les femmes et les hommes, c'est aussi le poids des mentalités et des représentations stéréotypées au sein de la société. C'est ce que révèlent les récents résultats de l'enquête Baromètre social de la Wallonie, réalisée par l'IWEPS.

Dans l'attribution des rôles sexués : la place des femmes reste d'abord au foyer... en 2016 !

En effet, à l'affirmation suivante « Les femmes devraient davantage mettre l'accent sur leur vie de famille que sur leur carrière... », 45% des personnes interrogées partagent cette idée comme le montre le graphique suivant.

Répartition selon le degré d'accord avec l'affirmation suivante : « Les femmes devraient davantage mettre l'accent sur leur vie de famille que sur leur carrière... », selon le sexe, Wallonie, 2016



Source : IWEPS, Enquête BSW 2016 – Calculs : IWEPS

Il est surprenant de constater que l'on n'observe aucune différence significative entre la perception des femmes et des hommes face à cette idée. Les rôles « ancestraux » attribués aux femmes sont encore fortement ancrés, en 2016, tant chez les hommes... que chez les femmes.

Reste à partager une autre croyance qui semble, celle-là, fort peu réaliste au vu des résultats qui ont été présentés : celle d'une réelle égalité entre les hommes et les femmes dans le monde du travail, à l'horizon 2030.

Contacts presse :

Madame Rébécca CARDELLI

Responsable du projet *Baromètre Social de la Wallonie*

Direction « Recherche et Evaluation »

Tél. : 081 46 84 24

GSM : 0497 11 82 04

E-mail : r.cardelli@iweps.be

Madame Aurélie HENDRICKX

Chargée de communication

Tél. : 081 46 84 85

GSM : 0471 17 77 79

E-mail : a.hendrickx@iweps.be